

LETTRE ELECTRONIQUE de la section de Versailles du MOIS DE SEPTEMBRE

EDITO

A chaque rentrée, la même piqûre... de rappel. L'augmentation des salaires. C'est l'un des thèmes de l'appel du 23 septembre. La mobilisation sanitaire bat son plein, contre le virus Blanquer, nouvelle souche de coronavirus que nous connaissons depuis 5 ans maintenant. Notre ministre a eu le temps, en pleine pandémie d'écrire un livre (ce n'est pas le seul), *L'école ouverte* qui, il est vrai, est ouverte au libéralisme, aux postes à profil, à la chasse aux syndicats, et à l'inégalité des chances. Mais notre virus mute également. Pas un seul jour où le concours Lépine de la proposition pour l'éducation n'est relayée : uniforme, doublement des salaires, retour aux fondamentaux et même interdiction de prénom musulman (oubliant qu'un président de la République se soit appelé **Sadi** Carnot). Alors encore une piqûre de rappel, même si vous avez votre dose : le grand remplacement n'a rien à voir avec le grand remplacement de profs, qui démissionnent en masse, remplacés par des contractuels sous considérés. C'est une idéologie mortifère dont le combat est dans nos gènes. Alors en cette rentrée, munissez-vous de vos banderoles et allons aussi aux urnes camarades.



BETTAYEB

Rafikha

Co-SA

ACTUALITES POLITIQUES

Le ministre JM Blanquer aura réussi la performance de rester rue de Grenelle pendant 5 années. Si cela est suffisamment rare pour être souligné, ce n'est, dans tous les cas, sûrement pas grâce à l'adhésion des personnels de l'EN à sa politique néolibérale ! Nous espérons en revanche que cette rentrée 2021 sera sa dernière tant la brutalité de ses réformes et l'absence totale de dialogue social auront fait souffrir l'ensemble des agents.

Après s'être engagé à ne pas réformer au début du quinquennat, il sera finalement revenu sur certains points de la réforme du collège de N.V Belkacem, aura réformé les lycées GT et professionnel, mis en place Parcoursup (outil au combien sélectif), participé activement à la destruction de la fonction publique, supprimé le CNESCO, mis au pas l'inspection générale et fait au passage 600 millions d'économie rien que l'année dernière au sein de son ministère et tout cela dans la droite d'une idéologie parfaitement décrite dans son ouvrage « l'école de demain ». Une école qui se veut inégalitaire à l'instar de la création des EPLEI et qui fait la part belle au privé (ouverture du financement public aux maternelles) et à la contractualisation à tous les étages.

Et pour les personnels ?

Une priorité donnée au premier degré financée par les suppressions de postes dans le second degré et la disparition du plus de maîtres que de classes. Un Grenelle, titre inutilement ronflant, qui aboutit à une augmentation misérable pour 58% des personnels (alors que, pendant ce temps, l'inflation a été de 4,4% sur la période 2017-2020). Les personnels ont donc continué à perdre du pouvoir de vivre et ont vu leurs conditions de travail se dégrader d'une manière importante. Les concours ne font plus le plein depuis longtemps (malgré la baisse du nombre de places), y compris ceux de l'encadrement (inspection), et le recours massif aux personnels précaires et corvéables à merci se multiplie. En revanche, le ministre a voulu utiliser ce grenelle pour remettre sur la table la question du statut des directeurs

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS



(loi Rilhac) des écoles alors que la profession y est opposée. De toutes les façons, avec qui a-t-il discuté, la majorité des organisations syndicales ayant quitté le Grenelle tout au début.

In fine, sa politique se sera limitée aux mensonges et à de l'autoritarisme !

Personne n'a oublié qu'à la tête de la DGESCO sous Sarkozy, le ministre Blanquer a mis en œuvre la suppression de 80 000 postes d'enseignants. En 2019, JM Blanquer annonçait une revalorisation historique. Deux ans après toujours rien, à part de belles paroles, ou des remerciements de façade (vidéos) dont les agents n'ont que faire ! Le projet de programmation salariale a disparu comme l'observatoire des rémunérations des enseignants. Reste une toute petite prime informatique dont le montant permettra aux enseignants de s'équiper d'un ordinateur portable dans quelques années. En revanche, personne n'oubliera que le ministre JM Blanquer a organisé la répression des élèves et des enseignants qui se mobilisaient contre la réforme du Bac, a financé sur des deniers publics le syndicat « avenir lycéen », ou instrumentalisé le conseil de vie lycéen pour promouvoir cette dernière. Et que dire des cyberattaques russes pour justifier son impréparation du travail à distance, du virus qui ne se transmet pas à l'école, des médailles obtenues au JO grâce au sport scolaire (alors qu'il en a baissé les heures) ou dernièrement la stigmatisation autour des familles qui achèteraient des écrans plats avec l'ARS (alors que les données montrent l'inverse) ou encore sa campagne bien maladroite autour des valeurs de la république et la laïcité. Une chose est sûre, il est temps de changer de politique au sein de l'EN et cela ne peut passer que par un changement de ministre



**GUYON
Olivier
Co-SA**

ACTUALITES SYNDICALES

Le congrès du SNUEP-FSU s'est tenu du 29 juin au 2 juillet mettant en place de nouveaux mandats. Vous trouverez au lien actif une vidéo bilan de ce dernier : <https://www.youtube.com/watch?v=9MO4IECBj5w>

La rentrée scolaire 2021 se sera faite une nouvelle fois dans un contexte sanitaire dégradé marqué par une 4^{ème} vague de covid due au variant Delta et par la décision gouvernementale d'imposer un passe-sanitaire. Vous trouverez ci-après les liens vers la conférence de rentrée :

<https://www.facebook.com/Snuepfsu>

ainsi que le bilan de la rentrée :

<https://www.youtube.com/watch?v=W3zjmkgkLcQ&t=77s>

Le SNUEP-FSU milite depuis le début pour la levée immédiate des brevets associée à une politique ambitieuse de prévention, de protection et d'incitation à la vaccination. Mieux vaut-il pas convaincre que contraindre ?

Le gouvernement n'a pas choisi cette voie et préfère des mesures de restriction de liberté, sources potentielles de conflits (anti-passe). C'est inacceptable.

Dans l'éducation, la rentrée s'est forcément déroulée dans un climat anxiogène. Le nouveau protocole sanitaire est paru très tardivement. Les contours de la notion (sarv-cov-2) de « cas contact » n'ont pas été revus alors que le variant est dix fois plus contagieux que le virus initial. Certaines mesures du protocole restent difficilement applicables alors même que les niveaux de décision sont flous.

Cet amateurisme ne peut qu'accroître des inégalités déjà criantes. Par ailleurs, les mesures cosmétiques du Grenelle ne sont pas à la mesure de l'urgence d'un véritable investissement (plan d'urgence) pour l'éducation (salaires, postes, conditions de travail).

C'est pour toutes ses raisons que la FSU, la CGT, FO et sud éducation appellent à une première journée d'action le **23 septembre**. Cette dernière sera suivie du mouvement des retraités le 1 octobre et de la journée interprofessionnelle du **5 octobre**.

Retrouvez les affiches, tract et appel au lien suivant : <https://snupe.fr/en-greve-le-23-septembre/carrousel/>



ACTUALITES ACADEMIQUES

Un comité technique académique (CTA) exclusivement consacré à la question sanitaire s'est tenu le 30 août.

La FSU a été également ée reçue en audience le lundi 6 septembre au soir. A la date du CTA, la FAQ ministérielle n'était pas encore sortie. Sur le plan sanitaire, peu de réponse en CTA, plus lors de l'audience particulièrement sur les restaurants d'application ou les PFMP. Pour les détecteurs de CO₂ ou les purificateurs d'air, ce sont les collectivités locales qui ont les compétences avec les disparités prévisibles inhérentes. La Rectrice a rappelé l'implication de ces dernières pendant cette crise. Si l'on met de côté le discours de façade, c'est plutôt pour l'heure le manque de moyens et la difficulté d'articuler les différents niveaux de décision qui ressort. Cette gestion a pour conséquence de renvoyer au local la gestion des sujets. Il est à noter que chaque établissement est jumelé avec un centre de vaccination. Cela laisse la possibilité, suivant les cas, de la mise en place d'un centre de vaccination éphémère ou d'emmener les élèves vers le centre. Pour l'heure, c'est le flou le plus total sur le niveau qui supportera le cout d'éventuels trajets (établissements ?)

Moyens : L'académie bénéficie de 160 médiateurs LAC et de 60 AED covid(15/dept) pour faire face à cette crise. Les contrats de ces derniers courent jusqu'au 31/12. Nous avons dénoncé cette précarité organisée. Au 30/08, n'étaient pas pourvus : 380 BMP enseignants, 40 postes administratifs de catégorie B, 20 de catégorie C, 3 de catégorie A, 11 assistantes sociales, 42 PSYEN et 55 médecins. Il n'a pas été rare de voir des chefs d'établissement commencer sans adjoint, agent comptable, secrétariat ou fondé de pouvoir. Bref, nous sommes bien loin de la rentrée presque normale décrite par le ministre.

Villes avec des lycées participant au projet MI SVT - CO₂



ACCOMPAGNEMENT DES SECRETAIRES LOCAUX ANIMER SA PREMIERE HEURE d'INFORMATIONS SYNDICALES

L'heure mensuelle d'information syndicale est un droit. La demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au moins une semaine à l'avance. Nous t'invitons, pour anticiper un éventuel refus, de placer ces heures où cela ne gêne pas le service (1ère ou dernière heure de la journée, collée sur le temps de cantine). Si le chef d'établissement s'oppose à ton exercice du droit syndical, tu nous écris à snuepversailles@gmail.com, nous ferons le nécessaire auprès des IA-DASEN. Bien entendu, Ces heures permettent d'aborder les sujets nationaux mais aussi académiques et propres à l'établissement, informer et échanger sur la transformation de la voie professionnelle. En ce début d'année, tu ne pourras pas faire l'impasse sur les conditions de rentrée. Être à l'écoute des doléances des collègues (EDT, cadre sanitaire, questions diverses). Tu ne connais pas une réponse à une question d'un collègue. Tu nous contactes. Toute question doit trouver une réponse précise.

Tu dois attirer l'attention de tes collègues sur trois points en cette rentrée.

- 1) le VS (ventilation de service).
- 2) les élections au CA

Pour les deux premiers thèmes, tu trouveras toutes les informations au lien suivant :

<https://snuep.fr/wp->

[content/uploads/2021/09/LivretSL_sept2021_liens.pdf?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=zoom](https://snuep.fr/wp-content/uploads/2021/09/LivretSL_sept2021_liens.pdf?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=zoom)

- 3) la préparation aux mobilisations du 23 septembre et 5 octobre.

Tu trouveras les tracts et affiche à diffuser au lien suivant : <https://snuep.fr/en-greve-le-23-septembre/carrousel/>

PROMOTION DE GRADE (HORS CLASSE – CLASSE EXCEPTIONNELLE) – RDV DE CARRIERE

La CAPA HC s'est tenue le 16 juin 2020. Depuis la loi fonction publique de 2019, le rectorat ne nous fournit plus aucun document. Nous avons donc effectué un travail de reconstitution qui nous permet de dire que sur les 137 promu.es, un est au 9^{ème} échelon, 78 au 10^{ème} et 58 au 11^{ème} échelon. Autrement dit, de plus en plus d'agents sont promus au dixième. Le barème du dernier promu est aujourd'hui de 155 points (contre 165 points l'année dernière). La tendance va mécaniquement s'accroître, avec un passage toujours plus rapide de la CN vers la HC, le contingent étant le seul élément bloquant.

Pour la classe exceptionnelle, malgré la sortie du décret au JO du 6 août, les résultats n'ont toujours pas été transmis aux agents.

La période de fin septembre est annoncée pour la publication des résultats.



Bouillaud Dominique
Commissaire paritaire

RDV de carrière :

Les comptes-rendus de carrière, assortis de l'avis de la Rectrice sont disponibles depuis le 15 septembre sur SIAE.

Vous trouverez les modalités de recours au lien suivant : <https://versailles.snuep.fr/recours-rdv-de-carriere/>

Les dates de rendez-vous de carrière et notamment de communication des comptes-rendus ont été décalées du fait de la crise sanitaire. Les collègues ont dû attendre la rentrée. Une fois de plus, le calendrier n'a pas été tenu et les collègues découvrent à la rentrée leur évaluation avec retard. De plus, l'avis final arrive précipitamment laissant à penser que les observations formulées ont été ignorées. Encore une fois, les collègues sont méprisés par l'Administration.

Des observations ont pu être formulées mais elles ne constituent pas en tant que telles une contestation. Elles peuvent venir à l'appui de la contestation de l'appréciation finale et sont parfois déterminantes pour la compréhension et la défense de votre dossier. Les observations formulées sont, dans tous les cas, utilisées par vos commissaires paritaires, lors des CAPA (parmi les rares CAP préservées par la loi Fonction publique). **Si votre compte-rendu de carrière et votre appréciation finale ne reflètent pas votre carrière, il est essentiel et nécessaire de formuler un recours et d'aller au bout des démarches en saisissant la CAP compétente.**

Si vous avez besoin d'aide sur la procédure, contactez-nous.

AIDES SOCIALES

Prime spéciale d'installation

Le montant brut est soumis à votre indemnité de résidence (Z1(IR 3%) : 2080,27€ ; Z2(IR 1%) : 2039,88€ ; Z3(IR 0%) : 2019,68€)

Le Dossier à retirer auprès du secrétariat de votre établissement. *Si elle n'est pas versée fin décembre, la réclamer en envoyant un courrier par voie hiérarchique à la Division des Personnels Enseignants au Rectorat et copie à la section académique du SNUEP-FSU Versailles.*

Prime d'entrée dans le métier

1 500 € versés aux **enseignants titulaires**, affectés lors de leur titularisation dans un établissement relevant du ministère de l'Éducation nationale. Le versement intervient en deux fois, en novembre et en février, pour les personnels titularisés au 1er septembre. **Cette prime est cumulable avec la prime spéciale d'installation.** *Si elle n'est pas versée fin décembre, la réclamer en envoyant un courrier par voie hiérarchique à la DPE au Rectorat et copie à la section académique du SNUEP-FSU Versailles.*

Les agents ayant exercé au moins 3 mois en tant que non-titulaires avant leur affectation en tant que stagiaires et ayant bénéficié d'un classement n'ont pas droit à cette prime.

Pour connaître toutes les aides existantes, consultez également :

→ srias.ile-de-france.gouv.fr

→ www.caf.fr (en particulier l'ALS) Par ailleurs, les certifiés, CPE et PsyEN au 1er échelon peuvent prétendre à la prime d'activité (voir le site de la CAF).

Aide à l'installation des personnels primo-arrivants dans la Fonction publique de l'État : AIP et AIP-Ville

L'AIP-Ville (maximum 1 500 €) est réservée aux personnels affectés en quartier prioritaire de la Politique de la Ville (au titre du décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015) ou résidant dans une commune relevant d'une « zone ALUR ».

L'AIP générique (maximum 700 €) couvre les autres situations. Ces prestations ne peuvent excéder le montant des dépenses réellement engagées au titre de l'installation en location : frais d'agence, dépôt de garantie, premier mois de loyer, déménagement... Cette aide, **à demander prioritairement**,

est accordée sous condition de ressources aux agents actifs recrutés par concours (**stagiaires ou titulaires**) en première affectation, ainsi qu'aux agents recrutés PACTE ou BOE ayant déménagé directement suite à leur recrutement ou leur période de formation, pour leur installation dans un logement locatif.

AIP et AIP-Ville ne sont pas cumulables avec l'ASIA-CIV. Seule l'AIP-Ville est cumulable avec l'ASIA « aide à la caution ».

Le dossier est à faire sur le site aip-fonctionpublique.fr ; à transmettre dans un délai de 12 mois après la signature du bail et de 24 mois après la date d'affectation.

Obtenir un logement social

Stagiaires et titulaires peuvent bénéficier d'un logement social. Les demandes de logement se font en ligne sur www.balae.logement.gouv.fr. Contactez le service de l'action sociale de la DSDEN de votre département d'exercice afin d'obtenir votre numéro unique d'enregistrement.

Les représentants du SNUEP et de la FSU ont initié un travail très important sur la question du logement dans l'académie, pour permettre d'y accueillir au mieux les collègues nouvellement affectés. Un guide du logement détaille toutes les possibilités, démarches et aides disponibles dans notre académie à ce sujet (voir acver.fr/guidelogement).

Aide au logement et à l'installation

Retrouvez par ailleurs l'ensemble des prestations d'action sociale interministérielles sur le site de la FSU :

Comment faire valoir ses droits ?

Les prestations d'action sociale restent insuffisantes et elles sont surtout trop souvent méconnues. Or, la plupart ne sont délivrées que sur demande expresse des intéressés. Le dispositif d'action sociale est complexe, chaque aide étant soumise à des conditions différentes (de situation administrative, d'affectation, de revenus...), susceptibles d'être redéfinies chaque année au 1er janvier (début de l'exercice budgétaire).

En cas de doute sur vos droits ou de difficulté à les faire reconnaître, contactez la section académique du SNUEP-FSU Versailles.

Au total, ce sont près de **4 millions et demi d'euros qui ont été débloqués en cinq ans par Bercy pour le logement des néo-titulaires de notre académie**. Ces sommes ont permis la réservation de **plus d'une centaine de logements sociaux**, répartis dans les 4 départements.

Tout ce travail a aussi permis de mettre en place **des partenariats avec les bailleurs sociaux** afin de pouvoir proposer plus de solutions de logement aux personnels qui sollicitent les services sociaux en ce sens. **Il ne faut donc pas hésiter à se faire connaître auprès de ces services !**

Actions sociales d'initiative académique

L'ensemble du dispositif d'action sociale académique est disponible sur le site internet académique acver.fr/social ainsi que les dossiers à constituer, qui peuvent être téléchargés ou retirés auprès du secrétariat de l'établissement et sont à adresser au

Rectorat de Versailles, Pôle de l'action sociale.

→ **Aide à l'équipement (ASIA-CIV)** : Aide d'un montant de **650 €**, réservée aux locataires, versée, sous condition de ressources aux **stagiaires ou titulaires** (néo-titulaires ou mutés) affectés dans des établissements classés **et qui ne peuvent prétendre à l'AIP ou à l'AIP-Ville**.

→ **Aide à la caution** : Aide égale à **70 % du dépôt de garantie** dans la limite d'un montant **maximum de 800 €**, étendue aux 4 départements limitrophes des académies voisines (Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Oise), accordée aux agents pour les déménagements effectués pour raisons personnelles sans obligation de muter au sein de l'académie.

Elle est cumulable avec la prise en charge des frais de changement de résidence (Fonction publique) et avec l'AIP-Ville mais pas avec l'AIP. Le délai pour la demande est de 6 mois. Elle est accordée sous condition de ressources.

→ **Aide aux stagiaires primo-arrivants de régions** : **Aide forfaitaire de 700 €** pour les enseignants, CPE et PsyEN **stagiaires** reçus à un concours externe (session 2021) et nommés sur un premier poste, ayant bénéficié en 2020-2021 d'une bourse d'étudiant sur critères sociaux.

→ **Aide au fonctionnaire séparé du conjoint par obligation professionnelle** : **Aide forfaitaire de 470 €**, sous condition de ressources, non rétroactive, accordée une fois par année civile (**titulaire ou stagiaire**). Concerne les agents originaires de province, dont le conjoint (situation de conjoints établie avant l'affectation dans l'académie) exerce une activité professionnelle, poursuit des études ou a des enfants à charge et pour qui la séparation suite à leur réussite au concours occasionne un double logement ou des frais (transport/hôtel) et un éloignement d'au moins 100 km.

Chèques vacances et CESU :

Les **chèques vacances**, utilisables dans plus de 200 000 lieux, permettent de constituer sur 4 à 12 mois une épargne bonifiée de 10 à 30 %, selon les revenus (**35 % pour les moins de 30 ans**). Votre dossier est à constituer sur www.fonctionpublique-chequesvacances.fr.

Les **chèques emploi-service (CESU)** constituent pour les fonctionnaires une participation aux frais de garde des enfants âgés de 0 à 6 ans, de 200, 400 ou 700 € par année et par enfant sous condition de ressources, pour les familles vivant en couple ; et de 265 à 840 € pour les familles monoparentales. **Grâce à l'intervention des représentants des personnels, en particulier de la FSU, la troisième tranche a fait son retour au 01/01/2020 et les plafonds ont été augmentés de 5 %**. Votre demande est à effectuer sur www.cesu-fonctionpublique.fr.

CALENDRIER

Grève : 23 septembre et 5 octobre

Elections au CA des personnels : entre le 4 et le 9 octobre.

CTA : 12 octobre

Conseil national SNUEPFSU : 5 et 6 octobre 2021

Mouvement inter : de mi-novembre à début décembre (en attente de la sortie de la circulaire)

Congrès FSU départementaux : novembre-décembre

PENSEZ à VOUS SYNDIQUER en QUELQUES CLICS AU LIEN SUIVANT.

<https://snupe.fr/nous-rejoindre/nous-rejoindre/>

